

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

Bégin, le 4 mai 2020

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 4 mai 2020 à 19h30, à huis clos par vidéoconférence dû au coronavirus, sous la présidence de M. Gérald Savard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Romain Tremblay	conseiller au siège no 1 ;
M. Mario Samson	conseiller au siège no 2 ;
M. Stécy Potvin	conseiller au siège no 3 ;
M. Ghislain Bouchard	conseiller au siège no 4 ;
M. Alexandre Germain	conseiller au siège no 5 ;
Mme Caroline Audet	conseillère au siège no 6 ;

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, directrice générale - secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1.00 Mot de bienvenue ;
- 2.00 Adoption de la tenue de la séance par voie Messenger ;
- 3.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 4.00 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 6 avril et la séance extraordinaire du 20 avril 2020 ;
- 5.00 Approbation des comptes ;
- 6.00 Correspondance ;
- 7.00 Avis de motion – règlement 20-344 (animaux) ;
- 8.00 Présentation projet règlement 20-344 ;
- 9.00 Avis de motion – règlement 20-346 (poules) ;
- 10.00 Présentation projet de règlement 20-346 ;
- 11.00 Accès à l'édifice municipal au public ;
- 12.00 Acceptation d'une soumission – Concept Paysage – travaux divers ;
- 13.00 Acceptation d'une offre de service – prolongement de la conduite de distribution d'eau potable – 5^e rang – TECQ 2019-2023 ;
- 14.00 Acceptation d'une soumission – lumière clignotante sur 4 faces - intersection du 2^e rang et rue principale ;
- 15.00 Acceptation d'une soumission – Excavation/Déneigement MG enr. ;
- 16.00 Appel banque de candidatures – journalier occasionnel sur appel ;
- 17.00 Mandat à la direction générale – embauche étudiant conditionnel au Programme d'emploi été Canada – travaux publics ;

- 18.00 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale ;
- 19.00 Appui à la SADC du Haut-Saguenay – dépôt d'un projet dans le cadre de l'appel de proposition pour la transition vers l'économie circulaire de Recyc-Québec ;
- 20.00 Rapport des comités ;
- 21.00 Divers :
- 21.01 M3- Décret d'exclusion ;
- 21.02
- 21.03
- 21.04
- 22.00 Levée de la séance ordinaire.

1.0 MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2.00 ADOPTION DE LA TENUE DE LA SÉANCE PAR VOIE MESSENGER

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-085

TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL VIA MESSENGER

Le conseil de la municipalité de Bégin siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par voie de Messenger.

Sont présents à cette visioconférence par voie Messenger : le maire M. Gérald Savard, les conseillers et conseillères : M. Romain Tremblay, M. Mario Samson, M. Stécy Potvin, M. Ghislain Bouchard, M. Alexandre Germain et Mme Caroline Audet.

Assiste également à la séance par voie de Messenger : Mme Mireille Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par Messenger ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Romain Tremblay, appuyé M. Ghislain Bouchard et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Messenger.

3.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire-trésorière, Monsieur le maire demande son adoption.

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-086 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard;

APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la secrétaire-trésorière ;

Il est également convenu de laisser ouvert l'item « divers » ;

Adoptée

4.00 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2020.

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-04-087 **APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet;

APPUYÉ PAR M. Mario Samson;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que les minutes de la séance ordinaire du 6 avril 2020 et de la séance extraordinaire du 20 avril 2020 soient adoptées telles que rédigées par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

Adoptée

5.00 APPROBATION DES COMPTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-088 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard;

APPUYÉ PAR M. Mario Samson;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que soit autorisé les déboursés du fonds général de la Municipalité de Bégin pour une somme de 27 531.47 \$ qui se détaille de la façon suivante :

Administration :	14 942.58 \$
Loisirs/sports/culture :	342.69 \$
Voirie/urbanisme :	3 972.57 \$
Eau/égout/déchets :	7 811.86 \$
Service incendie/ sécurité publique :	461.77 \$

Incompressibles : 18 111.22 \$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à en faire le paiement.

Je soussignée, Mireille Bergeron, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précédemment décrites.

**MME MIREILLE BERGERON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

Adoptée

6.00 CORRESPONDANCE

1. Reçu le 9 avril 2020, une lettre du ministère des Transports informant la Municipalité de la procédure à suivre advenant des problèmes liés au réseau routier sous leur responsabilité relié aux possibles inondations du printemps.
2. Reçu le 27 avril 2020, une lettre de la Société nationale des Québécoises et Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean nous informant que suite à l'annonce du gouvernement que tous les événements sportifs et culturels étaient annulés jusqu'au 31 août 2020, ce qui inclut la Fête nationale. Les célébrations locales de la Fête nationale du Québec sont donc annulées.
3. Reçu le 27 avril 2020 par courriel de l'Association forestière du Saguenay-Lac-St-Jean, un avis d'annulation de la distribution d'arbres annuelle en raison du contexte de la pandémie mondiale de la Covid-19 qui sévit actuellement pour utiliser à d'autres fins les plants d'arbres dédiés à cet effet.

7.00 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 20-344 (ANIMAUX)

Conformément aux dispositions du code municipal, M. Alexandre Germain donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 20-344, lequel a pour objet d'abroger le règlement 13-379 et d'adopter le règlement 20-344 concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité de Bégin.

8.00 PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT 20-344

Conformément aux dispositions de la Loi, M. le Maire, Gérald Savard présente aux élus le projet de règlement numéro 20-344, ayant pour objet d'abroger le règlement 13-379 et d'adopter le règlement 20-344 concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité de Bégin.

Par la suite, il laisse le soin aux intéressés de s'exprimer sur ce projet de règlement.

9.00 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 20-346 (POULES)

Conformément aux dispositions du code municipal, M. Romain Tremblay donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 20-346, lequel a pour objet la garde de poules en milieu urbain.

10.00 PRÉSENTATION PROJET DE RÈGLEMENT 20-346

Conformément aux dispositions de la Loi, M. le Maire, Gérald Savard présente aux élus le projet de règlement numéro 20-346, ayant pour objet la garde de poules en milieu urbain.

Par la suite, il laisse le soin aux intéressés de s'exprimer sur ce projet de règlement.

11.00 ACCÈS À L'ÉDIFICE MUNICIPAL AU PUBLIC

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-089 ACCÈS À L'ÉDIFICE MUNICIPAL AU PUBLIC

CONSIDÉRANT que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que la sécurité des employés municipaux est une priorité pour le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de maintenir l'interdiction de l'accès à l'édifice municipal au public ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS :

De maintenir l'interdiction de l'accès à l'édifice municipal au public jusqu'au 31 mai 2020.

Adoptée

12.00 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – CONCEPT PAYSAGE – TRAVAUX DIVERS

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-090

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – CONCEPT PAYSAGE – TRAVAUX DIVERS.

ATTENDU que la Municipalité a prévu au budget un montant de 15 000 \$ au plan triennal pour la réfection des marches de pavé localisées en façade de l'édifice municipal ;

ATTENDU que les coûts prévus pour ce projet se sont avérés moins élevés que prévu ;

ATTENDU la possibilité de réaliser plusieurs autres travaux divers pour le même budget ;

ATTENDU que la Municipalité a demandé une soumission à cet effet auprès de l'entreprise Concept Paysage ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

APPUYÉ PAR M. Mario Samson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'accepter les soumissions de l'entreprise Concept Paysage au montant de neuf mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (9 790 \$) et de mille deux cents dollars (1 200 \$) plus les taxes applicables pour la réalisation des travaux suivants :

- Réparation de la clôture de l'édifice municipal ;
- Redressement des marches pavées – devanture de l'édifice municipal ;
- Réparation de la clôture du CPE ;
- Réparation des bordures de stationnement du CPE ;
- Réparation du muret avant du CPE ;
- Enlèvement des marches (côté droit) du CPE ;
- Enlèvement de la clôture et des bases de béton et nivelage du terrain – 4^e Rang ;
- Redresser le poteau de l'affiche de bienvenue – chemin de la bleuetière.

D'autoriser la Directrice générale à utiliser la balance du montant total prévu au budget pour y faire

également les travaux suivants, non identifiés aux soumissions :

- Scier et enlever deux chaînes de trottoir – rue Villeneuve ;
- Scier l’asphalte entre deux trottoirs – rue Villeneuve ;
- Scier l’asphalte de trois contours de trous d’homme.
- Réparer poteau de la clôture – eaux usées

Adoptée

13.00 ACCEPTATION D’UNE OFFRE DE SERVICE – PROLONGEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE – 5^E RANG – TECQ 2019-2023

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-091

ACCEPTATION D’UNE OFFRE DE SERVICES – PROLONGEMENT DE LA CONDUITE DE LA CONDUITE D’EAU POTABLE – 5^E RANG.

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande de citoyens du 5^e rang concernant la possibilité de prolonger la conduite d’eau potable municipale au 5^e rang pour desservir environ 12 résidences ;

ATTENDU que la Municipalité désire se munir d’un rapport de concept pour vérifier la faisabilité du projet et en évaluer sommairement les coûts ;

ATTENDU que la Municipalité a demandé une soumission de l’entreprise Norda Stelo à cet effet ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Samson ;

APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D’accepter la soumission de l’entreprise Norda Stelo du 27 avril 2020 au montant de huit mille neuf cents dollars (8 900 \$) plus les taxes applicables pour la réalisation d’un rapport de concept pour vérifier la faisabilité du projet de prolongement de la conduite d’eau potable au 5^e rang et en évaluer sommairement les coûts.

Adoptée

14.00 ACCEPTATION D’UNE SOUMISSION – LUMIÈRE CLIGNOTANTE SUR 4 FACES - INTERSECTION DU 2^E RANG ET RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-092

ACCEPTATION D’UNE SOUMISSION – LUMIÈRE CLIGNOTANTE SUR 4 FACES – INTERSECTION DU 2^E RANG ET DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU que la Municipalité désire procéder au remplacement de la lumière clignotante située au coin du 2^e rang et de la route Principale ;

ATTENDU que la Municipalité a demandé des soumissions à différentes entreprises à cet effet ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Samson ;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'accepter la soumission de l'entreprise Les Électriciens du Nord du 27 avril 2020 au montant de deux mille huit cents dollars (2 800 \$) plus les taxes applicables pour le remplacement d'une lumière clignotante sur 4 faces pour une intersection routière ;

D'autoriser, si besoin est, le remplacement du câble d'acier et du fil aérien de raccord électrique dont le montant est exclu de la présente soumission.

Adoptée

15.00 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – EXCAVATION/DENEIGEMENT MG ENR.

Ce point a été reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

16.00 APPEL BANQUE DE CANDIDATURES – JOURNALIER OCCASIONNEL SUR APPEL

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-093

APPEL BANQUE DE CANDIDATURE – JOURNALIER OCCASIONNEL SUR APPEL – TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que la Municipalité désire procéder à la mise en place d'une banque de noms de personnes intéressées au poste de Journalier occasionnel sur appel au service des travaux publics ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;

APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'autoriser la directrice générale, Mme Mireille Bergeron, à procéder à l'affichage de l'appel de banque de candidature pour le poste de journalier occasionnel sur appel au service des travaux publics.

Adoptée

17.00 MANDAT A LA DIRECTION GENERALE – EMBAUCHE ETUDIANT CONDITIONNEL AU PROGRAMME D’EMPLOI ETE CANADA – TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-094

MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE – EMBAUCHE ÉTUDIANT – CONDITIONNEL AU PROGRAMME EMPLOI D’ÉTÉ CANADA

ATTENDU que la Municipalité procéder à l’embauche d’un étudiant pour la période estivale 2020 ;

ATTENDU qu’une demande d’aide financière au Programme Emploi d’été Canada a été déposée ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;

APPUYÉE PAR M. Mario Samson ;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D’autoriser la directrice générale, Mme Mireille Bergeron, à procéder à l’embauche d’un étudiant conditionnellement à l’acceptation au programme Emploi d’été Canada ;

Que l’embauche prenne en considération les critères suivants en priorité :

- Date de réception de la candidature ;
- Résultat de l’entrevue

Adoptée

18.00 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D’AIDE A LA VOIRIE LOCALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-095

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU que lors du transfert de juridiction du réseau routier local, le Gouvernement du Québec a institué un programme d’aide à l’amélioration dudit réseau pour supporter les municipalités ;

ATTENDU qu’en général, le réseau routier local est en piètre état ;

ATTENDU que les usagers de ce réseau routier se plaignent continuellement de sa mauvaise qualité ;

ATTENDU que les municipalités rurales n’ont pas la capacité financière pour rendre ces chemins dans un état acceptable ;

ATTENDU la volonté exprimée par les membres du conseil pour améliorer ce réseau routier ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Samson ;

APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De demander au député de Dubuc à l'Assemblée nationale, M. François Tremblay, une subvention de 40 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale et volet entretien des routes locales) ;

Adopté

19.00 APPUI A LA SADC DU HAUT-SAGUENAY – DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITION POUR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE RECYC-QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-096
APPUI À LA SADC DU HAUT-SAGUENAY – APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE RECYC-QUÉBEC

ATTENDU que la SADC du Haut-Saguenay est à développer un projet d'économie circulaire de son territoire ;

ATTENDU que la Municipalité de Bégin fait partie du territoire desservi par la SADC du Haut -Saguenay ;

ATTENDU que ledit projet pourrait être intéressant pour des entreprises de la Municipalité de Bégin ;

ATTENDU que la SADC du Haut-Saguenay désire déposer un projet dans le cadre de l'appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire de Recyc-Québec ;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la Municipalité de Bégin appui la SADC du Haut-Saguenay dans son projet d'accompagnement des entreprises de son territoire dans la mise en place de synergies industrielles et autres stratégies d'économie circulaire ;

Que la Municipalité de Bégin appui la SADC du Haut-Saguenay pour le dépôt de son projet auprès de Recyc-Québec pour l'appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire.

Adopté

20.00 RAPPORT DES COMITÉS

M. Mario Samson

Concernant le transport adapté, Monsieur Samson nous informe que la corporation a déposé son rapport financier dont l'état des résultats indique un déficit pour 2019 de 5 184 \$. Le gouvernement a annoncé qu'en raison de la crise que nous connaissons présentement, les subventions resteront les mêmes pour l'an prochain malgré la baisse d'achalandage en raison de la pandémie.

M. Alexandre Germain

Concernant l'urbanisme, M. Germain nous signale que les permis émis pour le mois d'avril 2020 sont au nombre de 4 pour une valeur des travaux de 116 700 \$ et des revenus de 115 \$.

21.00 DIVERS

21.01 M30 – DÉCRET D'EXCLUSION

RESOLUTION NUMERO 20-05-097

DÉCRET D'EXCLUSION 1003-2018 AUX DEMANDES DU FONDS DES INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bégin a soumis une demande d'aide financière relativement à une contribution à Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre du programme Fonds des infrastructures alimentaires locales pour le financement du projet de bonification des végétaux de la forêt nourricière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bégin souhaite conclure une entente de contribution d'un montant de 5 000 \$ avec Agriculture et agroalimentaire Canada pour la réalisation de ce projet ;

Il est proposé par M. Stécy Potvin appuyé par Mme Caroline Audet et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Bégin confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018 ;

QUE la Municipalité de Bégin confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlement ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente ;

QUE soit autorisée la conclusion de cette entente avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et que Mme Mireille Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

Adopté

22.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

**RÉSOLUTION NUMÉRO 20-05-099
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard;

APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance ordinaire à 20h01.

Adoptée

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GÉRALD SAVARD,
MAIRE.**

**MME MIREILLE BERGERON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE.**